



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 janvier 2023**

-----  
Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

**Présents :** Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Jean-Marc STOLTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

**Absents excusés :** Michel LINGER (donne pouvoir à Jean-Marc STOLTZ), Francis WOEHLE (donne pouvoir à Françoise BRAUN), Rémy FRISON.

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16

**OBJET : 3. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

• **Forêt :**

La forêt communale se compose d'environ 57 ha. Elle a été durement touchée par la chalarose du frêne (sur environ 15 ha). Le plan REBOND, « forêt d'avenir d'Alsace », géré par l'ONF avec l'assistance du SIVU forestier et de la commune, va permettre la plantation d'environ 1 400 arbres sur la forêt communale de SEEBACH sur 5 hectares de la parcelle numéro 5 pour un montant total d'environ 28 000 € subventionnés à 80 % par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), le reste restant à la charge de la commune (environ 8 000 €).

Ce plan permettra également de voir l'évolution de la forêt en fonction du réchauffement climatique. Ces plantations seront composées d'essences locales (tremble, chêne pédonculé et noyer royal.).

• **Publication GEO :**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers d'un fait majeur en terme de communication et d'image : le magazine Géo, référence s'il en est, dans son numéro de décembre a consacré un dossier central de 25 pages sur la thématique de l'Alsace.

Notre territoire de l'Outre Forêt se voit consacrer 12 pages pour son authenticité. SEEBACH y est bien entendu mentionné ! Une belle fierté.

• **Réduction du foncier, « fonds vert », panneaux photovoltaïques :**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la loi climat et résilience qui prévoit, entre autre, une réduction du foncier à consommer. Cette situation va impliquer des choix et des compromis importants à définir selon les futures orientations définies à l'échelle régionale.

L'eau, l'assainissement et les énergies renouvelable sont également concernés. La France accusant un certain retard dans ces domaines pourrait se voir sanctionnée par l'Europe. C'est pourquoi l'Etat souhaite réagir très vite notamment via la mise en place de son fonds vert et l'accélération de mise en œuvre des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire aborde également la question des panneaux photovoltaïques dont le nombre de dossiers reçus en Mairie augmente très fortement. Compte tenu de la typologie des maisons de SEEBACH, il y a de vrais enjeux. Il va falloir prendre une position sur ce

sujet qui sera développé dans le prochain Bulletin Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Michel LOM

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel CORNEILLE



Délibération rendue exécutoire  
Vu la réception en Sous-Préfecture  
Vu la publication

